Union Syndicale des Douanes-FO

FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU (FS CSAR) du 13 mars 2025

Notre expression

L'USD-FO était représentée par ses élus Edgar ESCAVI, Salvatore LUNESU, Emmanuelle PERGENT, et ses experts, Marie-Christine BRUN et Anne-Marie VAUDOUR.

Différents sujets à l'ordre du jour lors de cette FS de CSAR :

1/ Point d'information sur « l'incident » à la BSI de Montpellier - Rappel des faits/enseignements/revendications

Le 11 février dernier, la BSI de Montpellier transfère au siège de l'unité un fourgon utilitaire pour un contrôle approfondi, suite à une sollicitation de la DNRED. Lors du déplacement, le convoi est suivi par des véhicules tiers, ce qui met en alerte les collègues. Au siège de l'unité, la fouille du fourgon permet de découvrir 60 kg de cocaïne. Au début de la procédure, les agents s'aperçoivent qu'un véhicule essaie d'entrer dans l'unité après avoir profité d'une faille dans le système de commande du portail électronique. A la vue des douaniers, le véhicule renonce à entrer et quitte les lieux.

Le pire a été évité grâce à la maîtrise de la situation par nos collègues mais des enseignements doivent être tirés de cet incident qui aurait pu être encore plus grave pour la sécurité, en intervention comme au sein des locaux. Après la saisie de 10 tonnes de cocaïne à Dunkerque début mars pour une valeur supérieure à 320 M€, l'enjeu de la LCF fait de nouveau peser des dangers et des pressions sur les épaules des douaniers.

L'USD-FO considère que nos services sont loin d'être suffisamment dotés et armés pour affronter des menaces grandissantes. Il ne s'agit plus de poursuivre des fraudeurs, mais de se défendre contre des criminels déterminés qui ne craignent plus les sanctions pénales.

L'USD-FO insiste sur la nécessité de détruire rapidement la marchandise saisie après avoir prélevé les échantillons utiles pour empêcher les tentatives de récupération de marchandises à forte valeur, ainsi que le caractère essentiel de disposer d'au moins un site ultra-sécurisé par DR pour stocker en toute sécurité les marchandises les plus sensibles.

L'USD-FO demande : en cas d'usage d'une arme à feu, de quelle protection les agents peuvent-ils bénéficier de la part de leur direction ? Il nous est répondu que les armes à feu sont des matériels dissuasifs, que leur usage est limité au cas de légitime défense.
L'USD-FO pense qu'en ces temps incertains, un agent ne dispose que de quelques secondes pour prendre la bonne décision qui assurera sa sécurité, celle de ses collègues et justifiera sa mission. Et qu'il appartient à l'employeur d'organiser les conditions de sécurité au travail de ses agents.

Alors, on nous assure que le sujet est compliqué, qu'il faut commencer par l'analyser, faire un état des lieux, auditer, réfléchir avant de prendre une décision, qu'une première enveloppe de 900 K€ va être fléchée pour la sécurisation des sites, qu'on pourra rapidement mettre des grillages autour des unités, qu'on va commencer à chercher des lieux sécurisés, peut-être militaires, pour stocker les marchandises saisies…

Bref, la DG a du temps pour réagir juridiquement, et les collègues uniquement quelques secondes…

Puis la direction générale a présenté 4 sujets techniques qu'elle souhaitait voir examinés en priorité. Il est resté peu de temps à consacrer au but principal de cette instance : la note d'orientation ministérielle 2025-2026 en santé, sécurité et conditions de travail.

2/ Projet de guide par questions/réponses et mise à jour de l'instruction-cadre relative à l'armement des agents de la surveillance du 25 août 2023

Après plusieurs bilatérales et réunions techniques consacrées au sujet, une nouvelle instruction-cadre sur l'armement des agents de la surveillance, qui abrogera à compter de sa publication celle sur l'armement des agents de la surveillance du 25 août 2023, nous est présenté : elle permettra d'apporter des explications attendues par les agents depuis 2023.

Les représentants USD-FO ont obtenu des précisions sur :
- le déplacement des agents armés et seuls : les dispositions concerneront aussi les agents FRONTEX qui devront procéder à une prise d'écoute via l'outil de communication des agents de la surveillance le temps de leur déplacement pour aller prendre leur vol international ;
- le transport des HK et fusils à pompe : la FAQ prévoit le transport à corps du HK et du FAP pendant les trajets en véhicule alors qu'une valise de transport est en cours d'expérimentation. Dès validation de ce nouveau matériel, l'instruction et la FAQ pourront être amendées.

Deux sujets ont fait l'objet d'échanges nourris :
- la situation des femmes enceintes et allaitantes : les avis sont partagés entre la défense de l'égalité professionnelle hommes/femmes et la protection de la femme enceinte et de l'enfant. En la matière, l'avis du médecin du travail est indispensable car chaque situation est particulière.
- l'absence de participation à une séance de tir depuis plus de 6 mois entraînera la suspension du droit au port et à l'usage d'une arme : la direction générale se défend de l'idée d'avoir mis en place une mesure de sanction. Il s'agit ici d'une mesure de sécurité pour l'agent et ses collègues, elle ne doit pas ouvrir droit à des dérogations.
L'USD-FO faisant remarquer que tout dépend aussi de la possibilité pour l'agent de pouvoir accéder à une séance de tir, la formulation de cette mesure sera ajustée.

Pour terminer sur le sujet Armement, quelques informations complémentaires :
- la DG fournira le bilan des « stocks-tampon »,
- la formation des officiers de tir est obligatoire,
- l'instruction s'appliquera aussi aux agents armés de la DGFIP en service à l'ONAF,
- l'instruction pourra faire l'objet d'une déclinaison locale par note, autant que de besoin, pour tenir compte des spécificités locales (plateformes aéroportuaires, directions ultra-marines…),

- la DNGCD aura sa propre instruction qui sera discutée en instance locale et rédigée en cohérence avec l'instruction nationale selon le respect de la hiérarchie des normes,

L'USD-FO conclut que cette instruction-cadre n'est pas figée et doit pouvoir être adaptée dans le temps.

3/ Projet d'instruction rappelant les consignes de sécurité à suivre par les douaniers, dans les locaux de la surveillance, en présence de tiers :

Ce projet a soulevé des débats, certains considérant que ce texte ne protège que l'administration et met en difficulté l'agent qui n'en respecte pas la teneur.

Pour l'USD-FO, ce projet, attendu par nombreux de collègues et moniteurs TPCI, est un mémo, et doit être un point de départ à la sécurisation du collectif de travail, par des discussions lors de conférences professionnelles notamment, ou en formations TPCI, en vue de la sécurité dans les locaux, de tous les agents, stagiaires, comme titulaires.

Les récents évènements graves ont prouvé que des précautions individuelles doivent systématiquement être rappelées pour devenir des automatismes et pallier aux inévitables baisses de vigilance.

L'USD-FO propose aussi que le guide méthodologique sur la sécurisation des locaux et des biens douaniers de 2011, faisant suite à plusieurs actes de malveillance, soit remis en lumière lors des des contrôles internes annuels relatif à la sécurisation des locaux. Cet état des lieux annuel sur la sécurisation des locaux est très important pour procéder ensuite aux aménagements et renforcements nécessaires.

Pour la DG, la future instruction est effectivement un point de départ pour progresser sur le sujet : elle rappelle les règles élémentaires, donne des recommandations en vue d'améliorations concrètes.
La sécurisation des locaux OP-CO est aussi à l'ordre du jour et sera étudiée ultérieurement.

4/ la DG nous présente aussi les expérimentations en cours :

- Applications VISITE H7 et TRANSACTION : ces deux applications sont en cours d'expérimentation et soumises à une étude des ergonomes du secrétariat général du ministère.

Forts des retours du terrain, l'USD-FO constate que ces applications semblent rencontrer un bon accueil et que les agents dotés de téléphones portables se sont vite appropriés ces techniques innovantes qui simplifient le travail quotidien. De mauvais esprits pensent qu'on va se servir des gains de temps et de peine ainsi obtenus pour faire pression sur les agents et augmenter leur productivité. La DG nous assure qu'il n'en est rien.
Actuellement 1 000 téléphones ont été mis à disposition des agents, on nous en promet 2 700 au total « à brève échéance », avec des fonctionnalités complémentaires.
Autre raison de se montrer satisfait, l'application TRANSACTION est déployée dans les départements et territoires d'outre-mer.

- Herses : Deux modèles de herses sont aussi actuellement testés :

- Bulkhead, déployée par la DNRED est un matériel performant (déclenchable à 300 mètres, longueur ajustable de 2

à 4,20 mètres, autonome sur 240 heures, 400 déploiements possibles, 10 jours de veille) mais très lourd : 42 kg ;
- ProSpike a des performances moindres (déclenchable à 100 mètres, déploiement de 4 à 5 mètres de large, repli rapide) mais est plus légère, 24 kg.
Comme il faudra aussi emporter la valise de transport qui prend de la place pour les armes, la herse ProSpike est privilégiée, sauf à la DNRED.

5/ Présentation de la démarche des ergonomes dans le cadre du programme DELTA IE

En réalité, il vaudrait mieux parler de DELTA I, car le E (export) n'est pas encore « opérationnel ». La DG, occupée à concevoir le SI BREXIT, et la France établit le seul pays européen à supporter ce chantier, la France a donc travaillé sur DELTA I après les autres.
L'**USD-FO** interroge la direction générale: qu'est-ce que l'ergonome du SG va pouvoir étudier puisque DELTA I connaît d'importants dysfonctionnements ?
L'**USD-FO** interpelle la direction générale que cette semaine encore, un gros opérateur, lassé de ces jeux informatiques, envisage d'aller dédouaner en Allemagne.
Alors, oui, la DG nous avoue qu'elle a péché par optimisme et lancé cette étude ergonomique un peu trop vite. Mais pour la DG, c'est la responsabilité des opérateurs de s'y prendre en temps et en heure.

Comme le rappellent les OS, la date butoir est fixée au 1er mai 2025. La DG croise les doigts, ça va le faire… Ou, pas !

6 /Présentation de la note d'orientation ministérielle 2025-2026 en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et bilan 2024

En toute fin d'instance, la note d'orientation ministérielle 2025-2026 en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et bilan 2024, tant attendue dans touts les CSA et FSS, est présentée.

Lors de sa déclinaison à la DGDDI, seront aussi organisés un séminaire des assistants et conseillers de prévention, un autre pour les correspondants sociaux, mais aussi une réunion technique sur le handicap début mai. De nouvelles fonctions seront développées pour le réseau des psychologues de la douane, référents EDT/ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).
L'**USD-FO** soutiendra ces réseaux qui doivent exercer des missions complexes et sans cesse élargies, attendues par tous, alors que les conditions de travail sont de plus en plus précarisées un peu partout.

Lisez, partagez, adhérez !

Contactez vos élus

SND-FO
01 47 70 31 21 www.fodouanes.fr
fodouanes@gmx.fr
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
SNCD-FO
www.sncd.info 09 63 43 59 87
sncd.siege@douanes.finances.gouv.fr